

Rencontre avec Françoise Clément, secrétaire générale de la fondation pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel de la radio télévision suisse (FONSART)

Jean-Yves Le Meur, Maria Dimou

19 Avril 2016

Notes prises pendant la rencontre, initiée par Maria Dimou, abonnée à la Lettre d'information RTSR (Radio Télévision Suisse Romande).

Généralités

- Les archives vidéos couvrent la période 1954-2000, le passage au digital ayant commencé en 2000, soit 70'000 heures de films et vidéos.
- Les archives sonores commencent en ~1935, soit 200'000 heures et sont pris en charge par FONSART depuis 2010, date de fusion de la radio et tv suisse romande

Principes et coût

- Le projet de digitalisation des contenus d'images du passé a été lancé à l'occasion des 50 ans de la TSR en 2004, pour un coût de 23 millions de CHF.
- L'INA a été consulté et a validé le coût estimé.
- Quelques fonds externes ont aidés le projet (loterie romande, [memoriav](#), etc) mais le gros (les ¾) du budget est venu de fonds propres de la TSR, considérant le projet comme vital pour l'entreprise. La SSR (radio de toute la Suisse, les allémaniques inclus) a contribué 7.5M CHF.
- 70 FTE ont été investis dans le projet. Aujourd'hui, 10 FTE travaillent pour FONSART, principalement pour l'organisation des flux.
- 70K heures de vidéo ont dû être analysées à partir de ce moment là.
- Le projet a commencé par un inventaire et la mise de côté de tout le contenu non critique pour se concentrer uniquement sur les matériaux produits par la TSR.
- Pour la période 1950-1980 le choix a été fait de garder uniquement les films qui avaient reçu des prix.
- Le principe de la mise en ligne immédiate a été adopté: dès qu'un contenu est digitalisé, un extrait (au minima) est proposé. Cela a permis de créer de l'adhésion et d'alimenter le momentum tout au long du processus, auprès du grand public comme en interne.

Matériel

- Lorsque la radio a fusioné avec la télé en 2010, leurs propres archives ont révélé les disques en vinyl de 78 tours qui commençaient en 1935.
- Une sélection a dû être faite basé sur la période historique à traiter en priorité, e.g. la 2ème guerre mondiale.
- La bonne nouvelle a été que la radio avait déjà migré au numérique pendant les années 1990 alors il y avait moins de données à convertir.

- Les cartes (en papier) avec le descriptif de chaque enregistrement ont été scannées et attachées au fichier de celui-ci.
- Pour les bandes des films la présence d'acide acétique sur des bandes magnétiques anciennes a été causé par un archivage dans de mauvaises conditions et à la propagation de la détérioration dû à la proximité de bandes sans boites. Ces bandes ont nécessité un traitement particulier (nettoyage, bain de reconstitution, etc) pour être 'resuscitées'.
- Une salle de stockage appropriée a été créé, pour un coût de 250'000 CHF. Il s'agit d'une ancienne salle de répétitions de l'OSR proprement équipée avec des instruments hygrométriques et autres.
- Un labo de digitalisation avec tous les lecteurs et cartes nécessaires a été mis en place grâce aux expertises locales et afin de pourvoir aux digitalisations 'd'urgence', selon les besoins de l'actualité.

Digitalisation

- L'externalisation à des partenaires spécialisés est faite pour traiter les grandes quantités, en Belgique et en France. Le transport des objets se fait dans des camions spécifiquement équipés pour ne pas les mettre en danger, ce qui ajoute au coût propre de la digitalisation, mais la dégressivité de ce coût dû au grand nombre justifie l'expédition (on peut atteindre 8 CHF/cassette). Apparemment de nombreuses institutions audiovisuelles européennes font appel à cette même société belge.
- Dans les années 2000, les films 16mm ont été digitlisés avec une définition d'image numérique d'une résolution de 50Mb. Une selection - ceux primés dans des festivals - sont aujourd'hui re-digitalisés en 2k, considéré comme la norme actuelle du cinéma.
- Les digitalisations les plus problématiques ont concernés les bandes Umatic, causant beaucoup plus d'artefacts que les films. *Q: quel sont les problèmes spécifiques pour ces bandes ?*
- Un contrôle qualité des fichiers à minima a été instauré par défaut (1 entrée sur 10). Le monitoring des plaintes et des interventions nécessaires pour re-traiter des matériaux mal numérisés a donné sur deux ans des résultats suffisamment faibles pour décider de l'abandon de certaines bandes originales (Umatic et Betacam) au delà de 2 ans après digitalisation - par nécessité de gagner de la place.
- Cinq personnes, employés internes, se chargent de re-faire un film lorsqu'il y a urgence. Le service a aussi des partenaires extérieurs - une entreprise spécialisée.
- *Q: contrôle qualité en partie automatisé; détail sur les outils utilisés ?*
- La RTS utilise son propre Cloud interne pour la gestion des fichiers. Les fichiers sont à la fois 'mirrored', copier sur cartouches magnétiques et préserver sur une copie à l'extérieur du site central.

Valeurs ajoutés

- La conversion systématique (via speech2text) de l'audio en texte est effectuée afin de permettre de la recherche en texte intégral (*Q: pas évident sur le portail*)

rts.ch/archives... Quel outil est utilisé ?), et la dérivation d'une classification basée sur les mots extraits est envisagée.

- L'existence de fiches descriptives, scannées et OCRisées, a permis d'enrichir les entrées avec des descriptions précises et justes.
- Les informations de droit digital (DRM) ne sont pas ajoutées aux fichiers numérisés. Une license Creative Commons est associée aux entrées afin de partager dans des conditions de respect de trois critères: interdiction de tronquer, interdiction d'usage commerciaux, interdiction pour un usage malveillant. *Q: les licenses CC-By ne sont pas visibles sur rts.ch/archives; pourquoi les DRM ne sont pas dans les fichiers ?*
- Un fond public "histoire de la suisse romande" notrehistoire.ch a été ouvert afin de récolter des contenus des particuliers. Ce fond est également intéressé à incorporer des fonds provenant d'instituts régionaux. Il est possible de mettre en place des flux pour transmettre des fonds (du CERN par ex) vers ce nouveau portail. *Q: Détails de la mise en place de tels flux ?*
- Les questions de copyright et sont réglées par interdiction de tronquer l'info, de l'utiliser pour des fins commerciales et par l'utilisation uniquement après autorisation du propriétaire. Une approche plus formelle serait plus compliquée à cause des enjeux légaux des "ayant droit au contenu".

Une réunion supplémentaire pourra avoir lieu cet été afin d'étudier les détails d'une collaboration éventuelle entre le CERN et la TSR.